



TITRE : Gestion des déchets piquants/tranchants ayant été en contact avec du matériel biologique

AUTEURE : Valérie Legendre-Guillemain, professeure-chercheure au DSF.

OBJECTIF : Cette PON a pour objectif d'assurer une gestion efficace et sécuritaire des déchets piquants/tranchants ayant touché du matériel biologique.

NIVEAUX DE CONFINEMENT : 1 et 2.

RÉFÉRENCE : 1- Comité de Gestion des Risques Biologiques de l'UQAC, 2- Normes Canadiennes sur la Biosécurité. 2^e édition, Agence de la santé publique du Canada, 2015.

1. Prévention

Pour éviter toute contamination et blessure, il faut prendre les précautions nécessaires. Elles incluent : éliminer d'une manière sécuritaire les déchets piquants/tranchants ayant été en contact avec du matériel biologique.

2. Gestion des déchets biologiques

Cette procédure se rapporte uniquement à la gestion des piquants/tranchants.

2.1 Piquants/tranchants

- Jeter dans les contenants en plastique « rigides biorisques ».
 - Les boîtes de carton pour le verre brisé ne doivent contenir que du verre non contaminé ou préalablement décontaminé.
- Lorsqu'il est rempli au 3/4, le fermer.
- Décontaminer le contenant à l'autoclave au cycle de déchets ou le remettre à l'ASB.
 - Une fois le matériel décontaminé à l'autoclave, le remettre à l'ASB.
- Le contenant sera entreposé dans le congélateur (-20 °C) du DSF.
- Les contenants seront récupérés par une compagnie spécialisée pour l'incinération future.
- Un registre des éliminations est tenu (bon d'expédition).